



SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

## **Traitement intégré**

- Modification au plan d'action institutionnel

## **du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue**

Décembre 2018



Québec, 4 février 2019

Monsieur Sylvain Blais  
Directeur général  
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue  
425, boul. du Collège  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5E5

**Objet : Traitement intégré des suivis — Modification au plan d'action institutionnel**

Monsieur le Directeur général,

Au cours d'une rencontre tenue le 3 octobre 2018, la Commission vous a présenté les nouvelles modalités qu'elle a adoptées pour le traitement des recommandations émises lors des opérations qu'elle a menées avant 2013. Comme vous le savez, ces modalités se veulent plus cohérentes avec l'approche relative à l'efficacité des systèmes d'assurance qualité et visent la simplification de ses processus d'évaluation ainsi que l'allègement de ses pratiques.

Vous trouverez en annexe un portrait sommaire qui présente, pour l'ensemble des recommandations, les nouvelles suites attendues ainsi que les échéances convenues entre le Collège et la Commission. Celle-ci a confirmé cette entente lors de sa réunion du 11 décembre 2018.

Ce portrait sommaire remplace le plan d'action institutionnel que le Collège a déposé dans le cadre de l'approche sur le traitement intégré des suivis et que la Commission a adopté le 30 janvier 2013. Ce plan d'action avait par la suite fait l'objet de deux actualisations dont la plus récente a été adoptée par la Commission le 24 novembre 2016. Désormais, le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue donnera des suites en fonction des nouvelles modalités et des échéances convenues et consignées dans le portrait sommaire.

Veuillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

La présidente,

***Original signé***

Murielle Lanciault

p. j. Annexe - Portrait sommaire

c. c. M. Éric Aubin, directeur des études

## Annexe : Portrait sommaire du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Rappel des recommandations		Suites à donner : Attentes de la Commission	Document de référence pour appuyer le collège dans sa démarche	Échéance à convenir
Évaluation institutionnelle  Juin 2004	<b>Recommandation 1</b> : Donner suite au plan de travail de la Direction des études et, en particulier, rétablir, en matière de gestion pédagogique, des responsabilités claires, appliquer de manière efficace la PIEA et la PIEP et assurer le suivi des évaluations ( <a href="#">Rapport, p.8</a> )	Pour la <b>recommandation 1</b> , le collège transmet une lettre dans laquelle il explique l'efficacité des mécanismes mis en œuvre pour s'assurer que les responsabilités prévues dans la PIEP sont assumées.  Il joint à sa lettre les documents appropriés pour appuyer son explication.	<b>La fiche 4</b> : Recommandations liées à l'évaluation et à la révision des politiques guide le collège dans la préparation de la lettre explicative  <i>La démonstration du Collège ne porte que sur la PIEP. Le Collège n'a pas non plus à traiter de la question sur la démarche dans la fiche 4.</i>	Octobre 2019
Évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études 21 novembre 2011	<b>Recommandation 2</b> : Prendre les moyens nécessaires pour que les intentions éducatives de la formation générale soient intégrées dans les épreuves synthèses de programmes ( <a href="#">Rapport, p. 11</a> )	Pour les <b>recommandations 2 et 3</b> , le collège transmet une lettre dans laquelle il explique l'efficacité des mécanismes mis en œuvre pour s'assurer que les épreuves synthèses de programme	<b>La fiche 3</b> : Recommandation(s) liée(s) à l'évaluation des apprentissages	Juin 2019
Évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)  Décembre 2010	<b>Recommandation 3</b> : S'assurer que les épreuves synthèses de programme mesurent l'intégration des compétences du programme. ( <a href="#">Rapport, p.15</a> )	a) mesurent l'intégration des compétences et b) tiennent compte des intentions éducatives de la formation générale.  Il joint à sa lettre les documents appropriés pour appuyer son explication.	guide le collège dans la préparation de la lettre explicative.	
	<b>Recommandation 4</b> : S'assurer que toutes les <u>épreuves finales de cours</u> permettent une évaluation individuelle de l'atteinte des objectifs selon les standards et qu'elles sont <u>équivalentes</u> pour un même cours donné par plusieurs professeurs ( <a href="#">Rapport, p.15</a> )	Pour les <b>recommandations 4 et 5</b> , le collège transmet une lettre dans laquelle il explique :  a) l'efficacité des mécanismes mis en œuvre pour s'assurer que les épreuves finales de cours permettent une évaluation individuelle de l'atteinte des objectifs selon les standards et qu'elles sont équivalentes et b) l'efficacité des mécanismes mis en œuvre pour veiller à ce que les plans de cours respectent la PIEA.  Il joint à sa lettre les documents appropriés pour appuyer son explication.	<b>La fiche 3</b> : Recommandation(s) liée(s) à l'évaluation des apprentissages	Janvier 2019
Évaluation du programme Sciences de la nature (200.B0)  26 mai 2006	<b>Recommandation 5</b> : Instaurer des mécanismes qui lui permettent de s'assurer du respect des éléments de sa PIEA concernant <u>l'approbation des plans de cours</u> par les instances concernées, s'assurer que <u>l'évaluation terminale</u> associée à chacune des compétences du programme permette effectivement de vérifier l'atteinte des objectifs prévus en fonction des standards prescrits, prendre les moyens nécessaires pour garantir <u>l'équivalence des évaluations</u> pour un même cours donné par des professeurs différents. ( <a href="#">Rapport, p. 7</a> )		guide le collège dans la préparation de la lettre explicative.	